

Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 OCTOBRE 2021

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50			
Présents / Membres titulaires :			
Mmes et MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Monsieur Laurent ROUFFET) – Christian BRUNIER – Micheline BERNARD – Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Madame Martine LLEU) – Gilles GAY (a reçu pouvoir de Monsieur Joël LALOYUAUX) – Christophe RAULT – Pascal TARDY – Barbara GAUTIER – Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Madame Frédérique RAGOT) – Anne-Sophie DESCAMPS – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Monsieur Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Philippe PISSOT – Éric GUINOISEAU (a reçu pouvoir de Madame Alisson CURTY) – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Michel SOUSSIN) – Christelle GRASSO – Steve GABET – David CHAMARD – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Marylise BOCHE – Sylvie PLAIRE – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Danièle BALLANGER – Thierry PILLAUD			
Présent / Membre suppléant :			Madame Françoise DURRIEU Monsieur Yannick BODAN
Absents non représentés :			Messieurs. François PELLETIER (excusé) – Raymond DESILLE (excusé) – Philippe BARITEAU (excusé) – Jean-Pierre SECQ (excusé) – Didier TOUVRON (excusé) – Younes BIAR – Thierry BLASZEZYK Mesdames Marie France MORANT (excusée) – Angélique PEINTRE (excusée) – Isabelle DECOURT (excusée) –
Egalement présents à la réunion :			Madame Sophie RAMBAUT – Trésorière Mesdames Cécile PHILIPPOT – Cécile SIMON – Isabelle DESCHAMPS Messieurs Cédric BOIZEAU- Philippe FOUCHER
Secrétaire de séance :			Affichage du procès-verbal en date du : 26/10/2021
Madame Micheline BERNARD			<p>Le Président, Jean GORIOUX</p>
Convocation envoyée le : 13 octobre			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 13 octobre			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 juin, 20 juillet et 21 septembre 2021

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles – Saint-Georges du Bois – Vente d'un terrain (lot C)

2.2 Parc d'activités économiques du Cluzeau – Vouhé – Vente d'un terrain (lot 4)

2.3 France Services – Avenant à la convention départementale de Charente-Maritime – Autorisation de signature

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente - Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

3.2 Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

3.3 Syndicat Mixte de La Boutonne (SYMBO) – Rapport annuel d'activités mission GEMAPI de l'année 2020 – Information

3.4 Syndicat Mixte Eau 17 – Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

3.5 Cyclad - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets & Indicateurs techniques et financiers 2020 – Information.

4. SPORT

4.1 Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le camping "La Taillée" à Aigrefeuille d'Aunis pour l'organisation du droit d'entrée réservé aux clients du camping à la piscine intercommunale située sur la Commune d'Aigrefeuille d'Aunis – Passation d'un avenant

4.2 Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et l'Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme pour l'acquisition d'un abri à matériels – Passation d'un avenant

4.3 Commission extracommunautaire « Sports » – Désignation d'un nouveau membre

5. MOBILITES

5.1 Commission extracommunautaire « mobilités » – Modification de sa composition & désignation d'un nouveau membre

6. CULTURE

6.1 Commission extracommunautaire « culture » – Modification de sa composition & désignation d'un nouveau membre

7. DEVELOPPEMENT SOCIAL

7.1 Attribution des subventions – Année 2021

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Modification du tableau des effectifs

9. BATIMENTS

9.1 Pôle Enfance Ballon-Ciré d'Aunis – Avenants aux Marchés travaux concernant les lots : Serrurerie, Equipements de cuisine et Espaces Verts

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

11. REMERCIEMENTS

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 juin, 20 juillet et 21 septembre 2021

(Délibération n°2021-10-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 juin 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 juillet 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 21 septembre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles – Saint-Georges du Bois – Vente d'un terrain (lot C)

(Délibération n°2021-10-02)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur Maxime BEUGNON, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Monsieur Maxime BEUGNON, pour un terrain cadastré section ZM N°249 (lot C) d'une superficie de 2 406 m², sis sur le Parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles à Saint-Georges du Bois (extension rue de l'Industrie), au prix de 18,00 € H.T. le m², soit 43 308,00 € H.T. et 50 266,25 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	2 406 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	8 516,77 €
Prix de vente H.T.	43 308,00 €
Marge H.T.	34 791,23 €
T.V.A. sur marge	6 958,25 €
Marge T.T.C.	41 749,48 €
Prix de vente T.T.C.	50 266,25 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 18,00 € H.T. le m², soit 43 308,00 € H.T. et 51 969,60 T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,

- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le plan de bornage établi par un Géomètre-Expert,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Parc d'activités économiques du Cluzeau – Vouhé – Vente d'un terrain (lot 4)

Point retiré

2.3 France Services – Avenant à la convention départementale de Charente-Maritime – Autorisation de signature

(Délibération n°2021-10-03)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention départementale France Services de la Charente-Maritime,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. ENVIRONNEMENT

3.1 Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente - Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

(Délibération n°2021-10-04)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Prend acte du rapport d'activités de l'EPTB Charente, établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.2 Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

(Délibération n°2021-10-05)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**

- Prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.3 Syndicat Mixte de La Boutonne (SYMBO) – Rapport annuel d'activités mission GEMAPI de l'année 2020 – Information

(Délibération n°2021-10-06)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte de La Boutonne, établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.4 Syndicat Mixte Eau 17 – Rapport annuel d'activités de l'année 2020 – information

(Délibération n°2021-10-07)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte Eau 17, établi au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3.5 Cyclad - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets & Indicateurs techniques et financiers 2020 – Information.

(Délibération n°2021-10-08)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets & Indicateurs techniques et financiers 2020, établi par le syndicat mixte Cyclad, au titre de l'année 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. SPORT

4.1 Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le camping "La Taillée" à Aigrefeuille d'Aunis pour l'organisation du droit d'entrée réservé aux clients du camping à la piscine intercommunale située sur la Commune d'Aigrefeuille d'Aunis – Passation d'un avenant

(Délibération n°2021-10-09)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Arrête à la somme de 2 472 € le montant de la participation du camping "La Taillée" pour l'accès de ses clients à la piscine d'Aigrefeuille d'Aunis, pour les mois de juillet, août et septembre 2021,
- Valide les termes de l'avenant n°1 à la convention initialement passée avec le camping « La taillé » prenant en compte la nouvelle participation financière de cet établissement,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 qui est annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.2 Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et l'Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme pour l'acquisition d'un abri à matériels – Passation d'un avenant
(Délibération n°2021-10-10)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Arrête à la somme de 6 195,17 € le montant de la participation de l'Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme à l'acquisition et la pose d'un abri à matériels,
- Valide les termes de l'avenant n°1 à la convention initialement passée avec ce club sportif pour prendre en compte sa nouvelle participation financière,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 qui est annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.3 Commission extracommunautaire « Sports » – Désignation d'un nouveau membre
(Délibération n°2021-10-11)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Elit **Monsieur Benoît ROBLIN**, membre de la Commission Extracommunautaire « sports »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « sports » comme suit :

- Monsieur Gilles GAY	(Aigrefeuille d'Aunis)
- Monsieur Joël LALOY A U X	(Aigrefeuille d'Aunis)
- Monsieur Emmanuel JOBIN	(Ballon)
- Monsieur Eric BERNARDIN	(Breuil la Réorte)
- Monsieur Philippe PISSOT	(Chambon)
- Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
- Monsieur Jean-Michel SOUSSIN	(Genouillé)
- Monsieur Steve GABET	(Marsais)
- Monsieur Gérard ALAI RE	(Puyravault)
- Madame Sylvie PLAI RE	(Surgères)
- Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
- Madame Laëtitia REMETTER	(Anais)
- Monsieur Freddy LUMINEAU	(Ardillières)
- Monsieur Jean-Daniel RODRIGUEZ	(Bouhet)
- Monsieur Samuel MADEUX	(La Devise)
- Monsieur Cédric LUCAS	(Forges)
- Monsieur Cédric GABET	(Landrais)
- Monsieur Denis GORRON	(Saint Crépin)
- Monsieur Anthony FABRET	(Saint Georges du Bois)
- Monsieur Pascal APIOU-GOUSSAÛ	(Saint Mard)

- Monsieur Bastien **MANSENCAL** (Saint Pierre d'Amilly)
 - Monsieur Rémi **GROLAUD** (Saint Pierre la Noue)
 - Monsieur Olivier **JOUANNEAU** (Saint Saturnin du Bois)
 - Monsieur Mathieu **LEMOUEL** (Virson)
 - **Monsieur Benoit ROBLIN** (Le Thou)
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

5. MOBILITES

5.1 Commission extracommunautaire « mobilités » – Modification de sa composition & désignation d'un nouveau membre

(Délibération n°2021-10-12)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « mobilités » à 20 membres,
- Elit **Monsieur Jérôme FAUCILLON** membre de la Commission Extracommunautaire « mobilités »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « mobilités » comme suit :
 - Monsieur François **PELLETIER** (Aigrefeuille d'Aunis)
 - Madame Marie-France **MORANT** (Aigrefeuille d'Aunis)
 - Monsieur Emmanuel **JOBIN** (Ballon)
 - Madame Micheline **BERNARD** (Forges)
 - Monsieur Jean-Michel **SOUSSIN** (Genouillé)
 - Monsieur David **CHAMARD** (Marsais)
 - Monsieur Bruno **CALMONT** (Saint Mard)
 - Monsieur Walter **GARCIA** (Saint Pierre La Noue)
 - Monsieur Didier **BARREAU** (Saint Saturnin du Bois)
 - Monsieur Jean-Yves **ROUSSEAU** (Surgères)
 - Madame Catherine **DESPREZ** (Surgères)
 - Monsieur Christian **BRUNIER** (Le Thou)
 - Madame Emilie **DOUET** (Ballon)
 - Monsieur Gilbert **BERNARD** (Forges)
 - Madame Lucile **RICHARD** (Marsais)
 - Monsieur Julien **CEYRAL** (Saint Pierre d'Amilly)
 - Madame Véronique **FRANCHET** (Virson)
 - Madame Emilie **DOUHET** (Ballon)
 - Monsieur Bruno **CALMONT** (Saint Mard)
 - **Monsieur Jérôme FAUCILLON** (Le Thou)
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

6. CULTURE

6.1 Commission extracommunautaire « culture » – Modification de sa composition & désignation d'un nouveau membre

(Délibération n°2021-10-13)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « culture » à 21 membres,
- Elit **Madame Nathalie CHARRIE** membre de la Commission Extracommunautaire « culture »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « culture » comme suit :
 - Madame Catherine **DESPREZ** (Surgères)
 - Madame Alisson **CURTY** (Ciré d'Aunis)
 - Monsieur Emmanuel **NICOLAS** (Genouillé)
 - Monsieur Raymond **DESILLE** (Puyravault)
 - Monsieur Matthieu **CADOT** (Saint Crépin)
 - Monsieur Bruno **CALMONT** (Saint Mard)
 - Madame Frédérique **RAGOT** (Surgères)
 - Madame Christelle **GRASSO** (Landrais)
 - Monsieur Didier **OTRZONSEK** (Aigrefeuille d'Aunis)
 - Madame Laëtitia **REMETTER** (Anais)
 - Madame Laurinda **MARTINS** (Ardillières)
 - Madame Isabelle **SIMONNEAU** (Bouhet)
 - Monsieur Guillaume **DAMPURÉ** (La Devise)
 - Madame Laëtitia **LAINÉ** (Saint Georges du Bois)
 - Madame Pascale **BERTEAU** (Saint Georges du Bois)
 - Madame Céline **FEVRE** (saint Pierre d'Amilly)
 - Madame Cécile **BONNIFAIT** (Saint Pierre la Noue)
 - Madame Annie **ROCA** (Saint Saturnin du Bois)
 - Monsieur Philippe **LACAN** (Surgères)
 - Monsieur Sylvain **LELEU** (Virson)
 - **Madame Nathalie CHARRIE** (Le Thou)
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

7. DEVELOPPEMENT SOCIAL

7.1 Attribution des subventions – Année 2021

(Délibération n°2021-10-14)

Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'octobre 2021 pour le volet Développement Social :

Associations dans le cadre du Développement Social

• Aunis G.D.	23 893 €
• AROZOAAR / Jardin de Cocagne	8 096 €
• Association d'Aide à l'Emploi	2 816 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	18 517 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	1 280 €
• Bambins d'Aunis	1 280 €

Soit un total de 55 882 €

C.I.A.S dans le cadre du Développement Social

- Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

15 000 €

Soit un total de 15 000 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2021-10-15)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise le Président à créer au 1^{er} janvier 2022 les postes suivants :
 - o Attaché principal,
 - o Attaché,
 - o Agent de maîtrise.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. BATIMENTS

9.1 Pôle Enfance Ballon-Ciré d'Aunis – Avenants aux Marchés travaux concernant les lots : Serrurerie, Equipements de cuisine et Espaces Verts

(Délibération n°2021-10-16)

Sur proposition de **Monsieur Pascal TARDY**, Vice-président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve l'avenant en plus-value au marché n°2020-007 concernant les travaux du lot n°5 – Serrurerie, relatif à la construction du Pôle Enfance Ballon/Ciré d'Aunis, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 en plus-value au marché de travaux n° 2020-007 avec l'entreprise JOYET pour un montant de 4 492,63 € H.T, soit 5 391,16 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 16 742,63 € H.T. soit 20 091,16 € T.T.C.,
- Approuve l'avenant en plus-value au marché n°2020-013 concernant les travaux du lot n°11 – Equipements de cuisines, relatif à la construction du Pôle Enfance Ballon/Ciré d'Aunis, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux n° 2019-013 avec l'entreprise LFV PRO CUISINES pour un montant de 930,20 € H.T, soit 1 116,24 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 17 427,68 € H.T. soit 20 913,22 € T.T.C.,

- Approuve l'avenant en plus-value au marché n°2020-016 concernant les travaux du lot n°14 – Espaces verts, relatif à la construction du Pôle Enfance Ballon/Ciré d'Aunis, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux n° 2020-016 avec l'entreprise CARRE VERT pour un montant de 9 186,10 € H.T, soit 11 023,32 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 51 346,18 € H.T. soit 61 615,42 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D63 - Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 3 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie à compter du 13 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, moyennant un loyer mensuel de 475,00 € H.T., soit 570,00 € T.T.C.

Décision 2021D64 - Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau numéro 5 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise MTH. Cette location est consentie à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 24 mois, moyennant un loyer mensuel de 58,50 € H.T., soit 70,20 € T.T.C., et pour la deuxième année de 71,50 € H.T., soit 85,80 € T.T.C.

Décision 2021D65 - Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau numéro 6 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise ACI. Cette location est consentie à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 24 mois moyennant un loyer mensuel de 171,00 € H.T., soit 205,20 € T.T.C., et pour la deuxième année de 209,00 € H.T., soit 250,80 € T.T.C.

Décision 2021D66 - Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour le bureau numéro 3 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise FTI Flora Thermique Ingénierie. Cette location est consentie à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 24 mois, moyennant un loyer mensuel de 169,00 € H.T., soit 202,80 € T.T.C., et pour la deuxième année de 195,00 € H.T., soit 234,00 € T.T.C.

Décision 2021D67 – Réalisation d'un virement de crédits n°2 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Section de fonctionnement				Libellé	Montant		Equilibre section
Chap	Art	Fct°	Scé		diminué	augmenté	
				Dépenses			
011	615221	60	MAE	Peinture intérieure Maison de l'Emploi		6 040,00 €	
011	615221	551	LOGT	Travaux suite sinistre Charmeneuil	25 750,00 €		
011	6247	420	SOCI	Transport agent pris en charge FIPHFP		16 300,00 €	
011	6162	4228	RAM	Assurance dommage-ouvrage MEBC		11 810,00 €	
				TOTAL	25 750,00 €	34 150,00 €	8 400,00 €

Section de fonctionnement				Montant		Equilibre section
				Recettes		
75	75888	551	LOGT	Remboursement assurances Charmeneuil	25 750,00 €	
74	7478218	420	SOCI	Subvention FIPHP Transport agent		16 300,00 €
70	70878	4228	RAM	QP prise en charge assurance DO MEBC		11 700,00 €
73	7318	01	AG	Rôles supplémentaires		6 150,00 €
				TOTAL	25 750,00 €	34 150,00 €
						8 400,00 €

Décision 2021D68 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « Rénovation Energétique » pour le Centre Multi-Accueil "Les Bambins d'Aunis" à Forges.

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Audit énergétique (étude préalable lancée en 2020)	2 384,00 €
Etudes de Maitrise d'OEuvre	14 245,00 €
Travaux	127 100,00 €
Coût HT	143 739,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL " Rénovation énergétique "	Sollicité	143 739,00 €	86 243,40 €	60,00 %
Autre subvention Etat				
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional				
Autres				
Sous-total			86 243,40 €	
Autofinancement			57 495,60 €	40,00 %
Coût HT			143 739,00 €	

Décision 2021D69 - Passation d'un marché inférieur à 100 000 € pour les travaux de mise en conformité hydraulique de la piscine de Surgères, avec l'Entreprise EIFFAGE Route pour les travaux de mise en conformité des eaux de rejet de la piscine de Surgères avec la création d'un bassin de stockage tampon enterré, pour un montant de 81 274,00 HT soit 97 528,80 €.

Décision 2021D70 - Mise à disposition de service de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès des communes de Ciré d'Aunis et de Saint-Pierre La Noue pour la gestion des bibliothèques communales.

Décision 2021D71 - Passation d'un avenant n°1 en moins-value concernant l'entreprise G3 BATIMENT pour le marché relatif à la construction du siège social, pour :

- suppression de l'option,
- modification des carrelages et plinthes,
- suppression de travaux dans le bureau 15.

Les présentes modifications de prestations représentent une moins-value de - 1 235,09 € HT, ce qui représente une diminution de -1,70 % du contrat initial.

Décision 2021D72 - Passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise G3 BATIMENT pour le marché relatif à la construction du siège social, pour :

- modification sur des boiseries (vernis au lieu de peinture),
- nettoyage supplémentaire des sols.

Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 1 703,08 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,63 % du contrat initial.

Décision 2021D73 - Signature d'un bon de commande auprès de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine pour la location-maintenance de copieurs pour une durée de 60 mois.

Le montant de cette prestation se décompose ainsi :

- location des copieurs : 31 918,25 € HT,
- maintenance des copieurs : coût estimatif sur 60 mois : 16 730,00 € HT basé sur les coûts copies.

Décision 2021D74 - Demande de subvention au titre du dispositif « France Services » auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de l'année 2021 une subvention d'un montant forfaitaire de 30 000,00 euros au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France Services.

Décision 2021D75 - Signature d'une convention d'accompagnement à la fiscalité locale (CVAE). La rémunération de la société ECOFINANCE COLLECTIVITE sera proportionnelle aux résultats, fixée à 45% de l'augmentation des ressources constatées, sans pouvoir dépasser 39 900 € HT. La rémunération portera sur deux années de variation des ressources fiscales constatées sur les fichiers de CVAE et les taxations supplémentaires et/ou complémentaires. Dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, la société ne percevra aucune rémunération.

Décision 2021D76 – Mise en place d'une convention pour l'alimentation en gaz naturel de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou) établie avec Gaz Réseau Distribution France.

Décision 2021D77 - Passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Charpentier TP pour le marché relatif à la construction du Pôle Enfance Ballon/Ciré d'Aunis :

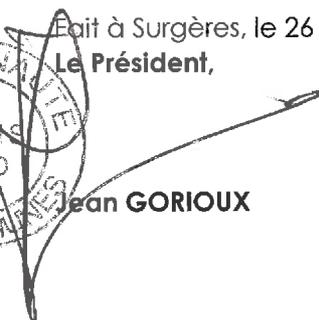
- modification de réseaux et de finitions suite à l'adaptation du projet par la Maîtrise d'Ouvrage.

Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 3 142,85 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,26 % du contrat initial.

11. REMERCIEMENTS

Monsieur le Président a fait part à l'assemblée des remerciements adressés par l'**ADIL** pour la contribution allouée au titre de l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h30

Fait à Surgères, le 26 octobre 2021
Le Président,

Jean GORIOUX

